

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

2022-122

SEANCE DU **MARDI 18 OCTOBRE 2022**

Le mardi 18 octobre 2022, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le 12 octobre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 21
Nombre de Membres présents : 21	Votes Contre : 0
Pouvoirs : 5	Abstentions : 5
	Non votant : 0

PRESENTS :

Jean-Luc DUPONT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Jean-Luc DUCHESNE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Jean-Jacques BILLARD, Jean-Marc NARDI, Marylène GACHET, Hélène BERGER, Jean-Christophe PELLETIER, Olga MARTINEAU, Hélène BELLUT, Arnaud Nicolas PLANCHON, Jean-François DAUDIN, Françoise BAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE, Fabrice MASSON, Lucile VUILLERMOZ, Eric FLEUREAUX.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Eric MAUCORT à Hélène BERGER, Jean-Michel CHEMINOT à Christelle LAMBERT, Marc PLOUZEAU à Jean-Luc DUPONT, Laurent BAUMEL à Lucile VUILLERMOZ, Yoanna DESROCHES à Jean-Luc DUCHESNE.

ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :

Eric MAUCORT, Anne LUMEAU, Jean-Michel CHEMINOT, Marc PLOUZEAU, Magali DEVAUD, Laurent BAUMEL, Louise GACHOT, Yoanna DESROCHES.

SECRETARE DE SEANCE : Marylène GACHET

Décision modificative n°4

Vu la délibération n°2022-046 en date du 15 avril 2022 adoptant le Budget primitif de la Mairie de Chinon 2022 ;

Vu la délibération n°2022-057 en date du 17 mai 2022 adoptant la Décision Modificative n°1 ;

Vu la délibération n°2022-084 en date du 28 juin 2022 adoptant la Décision Modificative n°2 ;

Vu la délibération n°2022-103 en date du 20 septembre 2022 adoptant la Décision Modificative n°3.

DECISION MODIFICATIVE N°4 du 50100 BUDGET MAIRIE DE CHINON

SECTION FONCTIONNEMENT

R E C E T T E S		Budget primitif	DM 4
Chapitre/Opération	Libellés		Montants
70/70876/020	Produits versés par le GFP de rattachement (remboursement taxe foncière Foyer Jeunes Travailleurs)	0. €	10 161 €
	TOTAL Recettes Fonctionnement		10 161 €

D E P E N S E S		Budget primitif	DM 4
Chapitre/Opération	Libellés		Montants
011/63512/020	Taxes foncières (FJT)	47 500 €	10 161 €
	TOTAL Dépenses fonctionnement		10 161 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

- **ADOpte** la Décision Modification n°4 qui s'équilibre en investissement comme en fonctionnement à 10 161€.

Fait à CHINON, le 21 octobre 2022

Pour extrait conforme
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le **28 OCT. 2022**

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.